

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 173

Artikel: L'assurance-vieillesse et ses perspectives : [1ère partie]

Autor: M.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

présidence, d'importance capitale, est confiée à une femme.

Miss Bondfield, qui a débuté dans la vie comme petite vendeuse de magasin, a rapidement franchi, grâce à ses facultés remarquables, tous les degrés du syndicalisme organisé. Elle a été membre influent de la Ligue anglaise des Syndicats féminins, fondatrice de la Fédération internationale des Travailleuses, et a, à plusieurs reprises, représenté le mouvement ouvrier aux Conférences internationales du Travail. Par deux fois, elle a posé sa candidature aux élections parlementaires, et l'an dernier elle a réuni le plus haut chiffre de voix obtenu par l'une des 32 femmes candidates.

Une comtesse candidate socialiste.

Les journaux anglais annoncent que la comtesse Warwick, descendante du fameux « Faiseur de rois », a posé sa candidature au nom du Labour Party pour la prochaine élection complémentaire de Leamington. Les sympathies travaillistes de Lady Warwick sont d'ailleurs connues de longue date, puisqu'elle a fait de sa résidence d'Easton Lodge une maison de vacances, de repos et de rencontres pour les chefs du mouvement socialiste anglais.

L'assurance-vieillesse et ses perspectives¹

I

La question de l'assurance-vieillesse nous tient à cœur depuis longtemps, comme à tous ceux et celles que préoccupent les questions morales et sociales dans cette période particulièrement inquiétante de l'après-guerre. Il y a près de trente ans d'ailleurs qu'elle est à l'étude sur le terrain fédéral, mais les votations populaires du 3 décembre 1922 sur un prélèvement sur la fortune, destiné à en rendre possible la création immédiate, puis celle du 3 juin 1923 sur l'imposition de l'alcool, qui aurait fourni à la Confédération et aux cantons les recettes indispensables à cette création, et qui ont été négatives toutes les deux, ont rendu à cette question une actualité plus tragique et plus intense. Car il y a peu de situation, en effet, qui doive éveiller une sympathie plus active que celle de la vieillesse dépourvue. Elle doit partager avec l'enfance malheureuse ce privilège. C'est aux deux extrémités du chemin de la vie, au départ d'abord, puis à l'approche du but final, que de nombreux voyageurs ont le plus besoin de l'aide de leurs compagnons de route. Et ceci parce qu'ils sont faibles les uns et les autres, et que la grande loi de solidarité humaine réclame pour eux l'aide des forts. *Pro Juventute, Pro Senectute* sont des activités

¹ Travail présenté à l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, à Winterthour, le 7 octobre 1923.

sociales qui se donnent la main. Et je crois bien que, si l'enfance malheureuse excite une pitié profonde, dans laquelle on retrouve sans peine une manifestation du sentiment maternel, la vieillesse infortunée doit inspirer encore plus de compassion, car ce n'est pas seulement la souffrance physique qui l'accable, le froid, la faim, la maladie, les infirmités, c'est encore la souffrance morale, la dépendance, si dure à accepter, l'incapacité de se suffire après de longues années de labeur, le sentiment d'être à charge aux siens, ou l'obligation de recourir à l'assistance publique.

En outre, et malgré toute la confiance que mérite cette dernière, elle est insuffisante à atteindre tous ceux, et toutes celles surtout, dont la situation difficile, désespérée peut-être, demeure inconnue, parce que leur dignité les retiendra de demander ou même d'accepter une aumône. Tout le monde en connaît de ces femmes, usées par de longues années de travail assidu, dont le résultat a suffi tout juste à les faire vivre, peut-être avec l'aggravation d'une aide indispensable à fournir aux leurs, qui n'ont rien pu mettre de côté « avant que les jours mauvais viennent », obligées de par leur situation sociale à une certaine tenue, employées, demoiselles de magasin, et encore et surtout, femmes innombrables qui vivent plus que modestement du produit de leçons mal payées, pleines d'une dignité réservée vis-à-vis de ceux qui les rétribuent, et qui, lorsque l'âge les atteint et le déclin des forces, ne trouvent plus d'emploi (on les réserve aux jeunes) et se voient sans ressources. On ne les voit pas, cependant, recourant à l'Assistance publique! Celles-là, c'est de l'assurance-vieillesse qu'elles espèrent et attendent à bon droit que leur vienne le salut.

Pour belle et précieuse, en effet, que soit l'assistance comme forme d'entr'aide, elle ne peut ni ne doit nous contenter. C'est une orientation nouvelle qu'il convient d'adopter, mieux en harmonie avec les aspirations sociales de l'heure actuelle. Cette forme vieillie de l'assistance doit céder le pas à celle, combien supérieure, combien plus morale, de l'assurance.

Dans l'assistance, il y a d'un côté ceux qui donnent, ceux qui, à côté de tous les privilèges qu'ils possèdent, joignent encore celui-ci: pouvoir donner. De l'autre côté, il y a ceux qui reçoivent, qui ont pris peut-être, hélas! l'habitude de recevoir, et qui acceptent cette situation d'infériorité avec une résignation à l'inévitable, dont leur dignité ne sait plus souffrir. Dans l'assurance, au contraire, toute cette dignité est sauvegardée: l'aide indispensable ne doit plus être attendue de l'aumône, mais elle est créée par la prévoyance et soutenue par la solidarité.

Et ceci, qui est vrai pour toutes les formes de l'assurance, l'est en particulier pour celle qui nous occupe aujourd'hui. En

Les choses sont-elles ainsi? Laissons de côté, si vous le voulez bien, ce qu'une femme peut fournir dans le domaine de la littérature scientifique: science pure, histoire, philosophie, critique enfin — d'art, musicale ou littéraire — dans la mesure où la critique relève de la science. Et tenons-nous en ici à cette littérature que l'on pourrait qualifier d'artistique, si le terme de littérature tout court ne servait pas le plus souvent à la désigner: vers ou prose où l'auteur non seulement s'efforce de développer certaines idées, mais vise à un effet esthétique — œuvre littéraire dans laquelle l'artiste se trouve intéressé au même chef que le penseur. Que valent les femmes dans ce domaine-là?

Les critiques et recensions de romans et de recueils de vers publiés par les grandes revues littéraires françaises peuvent nous éclairer sur ce point. Or, il est impossible que quiconque les lit régulièrement ne soit pas frappé par la rareté des cas où des œuvres de femmes sont l'objet d'éloges francs et nets. Le plus souvent, critiques et louanges — toutes deux fort mesurées d'ailleurs — se répondent, se balancent, et se compensent si bien qu'on aboutit à un résultat quasiment nul. Elles vous amènent à conclure, en ce qui concerne la qualité des ouvrages examinés, à une monotonie et une banalité navrantes. Sous la

plume des critiques qui dressent le bilan de ces œuvres, certaines expressions reviennent avec la fréquence d'un *leit-motiv*. C'est à tel point qu'on peut se demander si elles ne contiennent pas une grande part de vérité. En voici quelques échantillons que je cite au hasard parmi celles que j'ai cueillies au cours de mes lectures: « M^{lle} X possède des dons poétiques, mais manque d'expérience et de savoir, bien plus; de spontanéité véritable. Ecolière à ses débuts, bon travail mais encore toute à ses réminiscences. » — « M^{me} X. ne se trouve jamais en défaut, mais aucune vibration, aucun accent personnel. » — M^{lle} X. sait chanter juste, mais d'étranges défaillances au milieu des vers les plus charmants déconcertent. — Sur M^{me} X: « Peut-être est-ce un peu trop joli et tarabiscoté? » Et enfin ces paroles — d'André Fontaines encore —: « Beaucoup de femmes écrivent des vers dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils procèdent d'une connaissance suffisante ou terne du métier prosodique et qu'ils ne contiennent ni niaiserie, ni fadeur sentimentale, ni pédantesque étalage de psychologie... ou de psychophysiologie de névropathe exaspérée. Ces qualités négatives leur assurent bien des sympathies; louange à leur discrétion méritoire! Mais sitôt qu'on veut aller plus loin dans l'analyse de leur œuvre ou dans l'éloge, aucune originalité ne s'y décèle: si bien fait que

effet, cette sécurité financière que toute personne ayant fourni sa part du labeur commun doit pouvoir trouver l'attendant au seuil de la vieillesse dans une société arrivée à notre degré de civilisation, c'est aux contributions versées par elles-mêmes, au cours d'une longue carrière et dès leur jeune âge, multipliées par le concours de l'Etat, c'est-à-dire de tout le monde, qu'elles le devront. Ce sera un droit acquis, non une aumône acceptée. Je ne veux pas insister davantage sur la portée morale de cette conception, mais je voudrais souligner encore l'encouragement à l'épargne qu'apporte l'assurance-vieillesse. On pourrait dire en effet qu'elle n'est pas nécessaire pour ceux chez qui le souci de l'avenir existe, et qui se préoccupent pendant leurs années de forces et de travail du temps où les forces diminuées ne leur permettront plus le travail. Mais non seulement ces prévoyants ne constituent qu'une minorité, mais encore, mais surtout, ils sont le plus souvent dans l'impossibilité pratique de réaliser cette prévoyance. Nous en avons eu l'affirmation douloureuse par les résultats d'une enquête faite à Genève dans le but d'établir l'utilité de l'assurance-vieillesse. Bien que le *Mouvement Féministe* en ait déjà parlé en son temps, nous n'estimons pas inutile d'en reproduire ici les passages suivants :

Cette enquête a porté sur 60 cas de femmes seules, célibataires ou veuves, âgées de 55 à 75 ans. Sur ce total, 51 travaillent pour vivre; mais que l'on ne croie pas que les 9 autres personnes enquêtées vivent confortablement de leurs rentes! Trop âgées, ou infirmes, ou malades, elles sont tombées à la charge de l'assistance publique. Et celles qui travaillent encore ne peuvent fournir un labeur bien rémunérateur; les unes tricotent des bas ou des lavettes, les autres donnent encore quelques rares leçons très peu payées, celle-ci allume des feux, celle-là fait des ménages. D'ailleurs, sur ces 51 femmes enquêtées de la sorte, il en est 33 à qui le produit de leur travail ne suffit absolument pas pour vivre, et 18 auxquelles il suffit tout juste « à condition de se priver... avec bien des restrictions... avec l'aide de quelques aumônes... au détriment de leur santé... », disent les réponses aux questionnaires.

De quoi donc vivent-elles, celles pour qui ces maigres gains ne peuvent être plus qu'un salaire d'appoint? La majorité est, sinon complètement, du moins partiellement aidée par les organisations de bienfaisance: assistance publique ou privée, œuvres de paroisses, etc. Un chiffre important recourt à l'aide de membres — dirons-nous plus fortunés? — de leur famille: et ici les réponses que nous avons sous les yeux dévoilent avec une candeur, mais aussi avec un réalisme que ne soupçonnent pas leurs auteurs, l'amertume et les humiliations de pareilles situations! « Elles vivent chez leurs enfants quand ceux-ci les veulent », dit-on. Ou bien: « Elles sont à la charge de leurs enfants, qui ont déjà juste assez pour eux. »... « Quand ils sont reconnaissants et quand ils en ont les moyens... »,

ajoute-t-on encore... Quelles tragédies intimes, que de vieux cœurs ulcérés! et cette souffrance morale ne doit-elle pas entrer en ligne de compte autant, et même plus que la souffrance physique de la faim, du froid, de la maladie?

Quelques-unes — le plus petit nombre — ont réussi toutefois à faire de petites économies. Ce sont pour la plupart d'anciennes domestiques, « les ouvrières d'atelier ne pouvant arriver à mettre quoi que ce soit de côté », nous affirme une des signataires de réponses. D'ailleurs, la même enquête précise plus loin ce que sont ces économies: la majorité n'a donc pas pu en faire, et les « rien » se succèdent avec une inquiétante monotonie tout au long des questionnaires, parfois éclairés d'une explication navrante: « Elle a tout dépensé pour élever sa famille... elle n'a jamais rien pu économiser, ce qu'elle gagne suffit tout juste à payer son entretien... elle a employé toutes ses économies à monter le ménage de sa fille décédée... il est bien difficile d'économiser suivant les charges de famille que l'on supporte... il est souvent impossible d'économiser quoi que ce soit avant 40 ans... ayant élevé ses petits-enfants... ayant élevé une nièce... une nombreuse famille, elle n'a rien pu mettre de côté... ». « Si on pouvait économiser, déclare carrément une autre, l'assurance-vieillesse ne serait pas nécessaire. » Plusieurs de ces réponses constatent, il est vrai, que la question des économies est connexe avec celle du caractère de la travailleuse, et dépend en une certaine proportion de son goût d'ordre, de son souci de l'avenir, de la simplicité de ses besoins; mais, écrit-on encore: « dans les conditions d'existence d'après-guerre, une personne seule gagnant cent francs par mois ne peut plus faire d'économies, à moins d'avoir faim et de loger dans un taudis. » Nous le croyons sans peine!

Cette minorité qui a pu mettre un peu d'argent de côté représente donc une élite heureuse. Jusqu'à quel point? Sur 60 réponses, 6 seulement articulent quelques chiffres. L'une — une seule — parle de 8.000 fr. amassés à l'âge de 60 ans. Une autre de 6.000 fr. au même âge. Au taux actuel de la vie, et quoiqu'il puisse paraître, ce n'est certes point le Pactole, car quelle rente cela représente-t-il d'une part? et d'autre part, si, au lieu de placer ce petit capital, on vit dessus dès l'âge de 60 ans, ce n'est pas s'assurer pour de bien longues années une vieillesse exempte de soucis matériels. Et les autres réponses n'évaluent pas au delà de 4500 fr. au maximum la somme amassée sur laquelle on pourra compter à l'âge de 65 ans, plusieurs même la faisant descendre à 3000, 2000 et 1000 fr.

C'est donc une impression de profonde tristesse qui se dégage de la lecture de cette enquête. Misère matérielle, misère morale. Peiner toute sa vie durant, s'user avant l'âge, se priver constamment, ne pas manger à sa faim souvent, et pour arriver à quoi? A la solitude, à la maladie, aux infirmités, à perdre son indépendance, à être à la charge de son prochain, soit qu'il s'appelle une

l'on estime leur ouvrage, il équivaut à cent autres qu'on ne saurait juger ni pires ni meilleurs. »

Il vaut la peine de s'arrêter à ces lignes; elles semblent corroborer une opinion assez répandue: c'est que la femme peut faire œuvre bonne, même très bonne, mais qu'elle est incapable de s'élever à la perfection, à la production géniale. Et les gens vous disent, sur un ton triomphant: Où trouverez-vous, parmi les femmes, un Shakespeare, un Racine, un Victor Hugo, un Zola? N'est-ce pas la meilleure des preuves que la femme n'est pas faite pour écrire? »

L'objection contient une part de vérité, car il est clair qu'à ces noms-là il n'en est point, parmi les femmes, qu'on leur puisse opposer. Les faits sont là: il serait aussi puéril que déloyal d'essayer de les contredire. Mais qu'on n'oublie pas, d'autre part, que ces grands génies n'ont point apparu dès les premiers âges de la civilisation: il a fallu, pour les produire, le long travail de multiples générations. Or — abstraction faite de quelques exceptions notables — la femme en est encore, peut-on dire, aux tout débuts de son activité littéraire. Qu'on lui donne le temps et l'entraînement de la préparation héréditaire avant de la déclarer incapable. Il n'y a aucune raison de s'autoriser du passé pour préjuger, en ce qui la concerne, de l'avenir.

Et cela d'autant moins qu'elle a donné déjà et qu'elle donne

de plus en plus de preuves de ses capacités réelles. Georges Sand tenait dans l'estime de ses contemporains un rang fort honorable. Aujourd'hui, la comtesse de Noailles peut, certes, rivaliser avec un Samain ou un de Régnier. Je prends ces deux noms: on en pourrait citer d'autres: une George Eliot et une Selma Lagerlöf dans le nord de l'Europe, une Ada Negri ou une Mathilde Serao au midi. Et jusqu'au Japon où c'est une femme, Mlle Otori Akiko, devenue par son mariage avec le poète Yosano, Mme Yosano, qui a été le centre du grand mouvement de renaissance poétique vers 1899 et qui, par son talent lyrique, a mérité — bien qu'elle s'en défende — le titre de renovatrice.

Laissons donc là les remarques pessimistes de ceux qui, partageant les préjugés communs ou se laissant emporter par leur impatience, déclarent que rien de bon ne saurait venir de Nazareth. La timidité, qui trop souvent se traduit dans les œuvres de femmes par un défaut d'originalité profonde et de puissance, provient sans doute de la position subalterne qui, pendant des siècles, a été celle de la femme. Ainsi le vol de l'oiseau essayant ses ailes est loin d'être assuré. Mais avec le temps viennent les forces. Aujourd'hui ce sont encore les pionnières qui sont à l'œuvre: demain, quand les voies seront frayées, d'autres s'y élanceront d'un geste sûr et victorien.

Jacqueline DE LA HARPE.

famille qui accorde son concours à contre-cœur et qui le fait alors aigrement sentir, soit qu'il s'appelle collectivité qui dispense une aumône si humiliante à recevoir. Faut-il s'étonner si, devant cette perspective, un plus grand nombre de femmes qu'on ne le croit — et ceci paraît ressortir de la même enquête de l'Union des Femmes — se marient par nécessité économique, par lassitude de lutter seules, sans se soucier de ce qui les attend dans ces conditions de vie-là, et se préparant de la sorte d'amers déboires?...¹

Pas n'est besoin, n'est-ce pas, de plus longs commentaires? et, en multipliant les résultats de cette enquête restreinte par tout ce que nous savons ou présumons qui existe dans le plus vaste domaine, soit de tout le canton, soit de toute la Suisse, ne nous sentons-nous pas devenir des partisans fervents de l'assurance-vieillesse?

II

Cette assurance-vieillesse dont j'espère avoir prouvé non seulement la portée morale, mais encore l'urgente nécessité, qu'a-t-on fait jusqu'ici chez nous pour la faire aboutir? Beaucoup de projets, beaucoup de promesses, beaucoup de bonnes intentions, aucune réalisation.

Il importe cependant de dire, dès le début, que, s'il n'existe chez nous aucune assurance-vieillesse générale et obligatoire, la Confédération, les cantons, plusieurs grandes communes, de nombreuses associations professionnelles, d'importantes maisons de banque, de commerce, d'industrie, ont institué pour leur personnel des caisses de retraite alimentées par les cotisations obligatoires des fonctionnaires et employés, touchées généralement sous forme de retenue de traitement ou salaire, et par les contributions des employeurs, Etats ou particuliers. Les fonctionnaires ou employés de l'Etat ou de l'une ou l'autre de ces entreprises ont droit, à partir de l'âge de 60, 65 ou 70 ans, suivant les cas et la durée de leurs années de service, à une pension s'élevant au 50, 60, 70 et même 75 % de leur traitement ou salaire, à partir du moment où ils quittent leur emploi et jusqu'à leur mort. Cette pension est même souvent reversible sur les survivants, veuf ou veuve, enfants mineurs; parfois, rarement, sur les ascendants, père ou mère: c'est ce qu'on appelle l'assurance-survivants. En cas d'invalidité prématurée, toujours suivant les statuts des différentes caisses, les fonction-

¹ La même enquête toujours contient des réponses suggestives quant à l'âge auquel une assurance-vieillesse devrait produire ses effets. Si la grande majorité la demande à 60 ans, ou même à 55, et encore à 50, quelques-uns la réclament déjà à 45 ans, car, disent-elles avec une navrante unanimité, « une femme qui a travaillé depuis sa sortie de l'école (14 à 15 ans), qui a été surmenée, qui a connu des épreuves, est usée à cet âge et souvent déjà atteinte d'infirmités. » Qu'en pensent tant de belles oisives, de celles qu'Olive Schreiner qualifiait sévèrement de « parasites »?

naires et employés touchent également une pension. Il y a là un inappréciable avantage, hautement considéré par ceux qui en bénéficient, et cette sécurité pour la vieillesse s'acquiert jour après jour, au fur et à mesure des années qui s'écoulent et presque automatiquement, grâce à l'organisation qui en règle les effets.

Ce privilège d'une retraite assurée, réservé jusqu'ici à certaines catégories seulement de travailleurs intellectuels et manuels, c'est à tous que nous voudrions la voir s'étendre, car nous estimons que tous y ont droit. Aussi est-ce avec une déception sans cesse renouvelée que nous voyons successivement les projets de loi pour une assurance-vieillesse-invalidité et survivants apparaître devant nos pouvoirs législatifs, puis être régulièrement renvoyés à des temps meilleurs dont l'aube ne paraît pas près de luire.

Nous regrettons et comprenons d'autant moins ce retard que d'autres pays sont bien plus avancés que nous dans cette voie de progrès social. L'Allemagne dès 1899, la Belgique en 1901, l'Italie depuis 1898, l'Autriche, le Luxembourg, la Hollande, la Roumanie, l'Espagne, le Portugal, la Serbie, le Canada, d'autres encore, possédaient tous en 1918 déjà des organisations d'assurance-vieillesse plus ou moins développées, facultatives ou obligatoires, qui nous laissaient bien loin derrière eux. La France avait depuis 1906 une loi sur les retraites ouvrières: un projet du gouvernement sur l'ensemble des assurances sociales, dit « projet Daniel Vincent », est actuellement déposé devant les Chambres. L'Angleterre a mis en vigueur en 1908 une loi dite « Old Age Pension Act » qui a rendu d'immenses services, mais qui est plutôt une loi d'assistance et qui par conséquent nous intéresse moins.

(A suivre.)

M. Gd.

Lettre de Bâle

Le projet de loi scolaire et les femmes

La loi scolaire actuellement en vigueur ayant atteint un âge vénérable — elle date de 1882 — va être remplacée par une nouvelle loi, qui doit donner une base légale et définitive aux institutions qui ont pu naître et se développer dans le cadre très large qu'offrait l'ancienne loi, pour subvenir aux exigences nouvelles, provenant du large afflux de population ouvrière. La loi nouvelle, de plus, doit unifier notre grande organisation scolaire pour des raisons fiscales, administratives ou sociales.

Une publication assez importante nous offre un tableau synoptique des deux lois: l'ancienne qui compte 116 articles,

"Silhouette,"¹)

C'est le titre d'un livre qui, bien qu'écrit en anglais, ne devrait point passer inaperçu parmi nous.

Un roman? A peine. Une étude plutôt, très fine et très fouillée, des institutions internationales et des grands congrès dont Genève est devenue le siège. La ville n'est, d'ailleurs, nommée nulle part, mais l'ambiance et les descriptions — dans le nombre, un poétique lever de soleil sur le lac — la situent suffisamment.

L'intrigue sentimentale est ténue, mais non pas insignifiante. Au début, on pourrait croire que l'héroïne, Miss Lee Howard, ne sera qu'un principe en marche. Détrompez-vous: la statue s'anime par degrés, et, sous le masque de la femme du monde qui, par conviction, est aussi une active et ardente *Labour Woman*, apparaît la femme tout simplement. Oui, mais une femme remarquablement intelligente et capable.

Miss Lee Howard, en lutte quelque temps avec les éléments contradictoires qu'elle découvre en elle-même, finit par réaliser l'harmonie désirée entre ses sentiments affectifs et le respect des idées qui lui sont chères: elle épouse l'homme qui sait la comprendre. Deux autres, plus jeunes, plus séduisants, avaient su plaire au côté romanesque de sa nature, mais ils froissaient, sans s'en douter,

le besoin intense qu'elle éprouve de faire valoir, même mariée, ses facultés supérieures dans le cadre élargi des intérêts humains.

La nomination à un poste de secrétaire internationale pour lequel Miss Lee Howard semblait, aux yeux de la majorité, être la candidate idéale, et l'opposition acharnée, finalement triomphante, d'une énergumène qui ne peut admettre la sincérité de cette jeune femme belle, élégante et riche, donne lieu à des discussions très vives; on lui doit quelques-unes des pages les plus brillantes de ce livre, écrit dans une langue souple et imagée.

Miss Allen connaît admirablement le milieu qu'elle a fait vivre; elle sait sur le bout du doigt tous les arguments, toutes les ripostes à opposer à un adversaire dans le feu des opinions qui se combattent, et ses personnages vivent.

Son dernier ouvrage — elle a déjà publié un poème sur sainte Catherine de Sienne et un roman — confirme le jugement du *Times* à la fin d'un article élogieux sur *Baxters o' th' moor*: « Ce livre est bien mieux qu'un brillant premier roman; il donne plutôt l'impression qu'il servira de fondement à une réputation solide. »

M.-L. PREIS.

¹ « *Silhouette*, » by A. M. Allen; Chapman and Dodd, London, and Sydney, 1923.